



Je suis préparateur en pharmacie

Je souhaite évoluer vers un autre métier
auxiliaire vétérinaire



MÉTIER

L'**auxiliaire vétérinaire** travaille en clinique vétérinaire, sous la responsabilité du vétérinaire. Il a en charge le secrétariat, l'accueil, le conseil des clients sur les produits adaptés aux besoins de l'animal, la vente au comptoir des produits ou médicaments, l'hygiène des espaces professionnels et des dispositifs médicaux, et l'assistance du vétérinaire dans les soins dispensés aux animaux.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié d'une clinique vétérinaire.

AUTRES APPELLATIONS

- Auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)

ACCÈS AU MÉTIER

Deux modalités d'accès au métier sont possibles :

- signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) ;
- recrutement sur un poste d'auxiliaire et formation en situation de travail avec la possibilité de présenter par la suite un dossier de VAE (validation des acquis de l'expérience).

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac :

- Titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), accessible en 2 ans en alternance sous contrat de travail ou par la VAE.

À ce jour, seules cette qualification est reconnue par la convention collective des cliniques vétérinaires.

PARCOURS DE MOBILITÉ

La pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires bien qu'étant toutes deux des structures de santé ont des activités très différentes.

Néanmoins, le préparateur en pharmacie qui souhaite évoluer vers le métier d'auxiliaire vétérinaire à des compétences transférables vers ce métier. Son expérience dans une structure de santé, ses compétences en accueil et communication auprès des patients, conseil et délivrance de produits pharmaceutique, vente de produits parapharmaceutiques sont des atouts qu'il peut valoriser. Il devra toutefois acquérir les compétences spécifiques aux cliniques vétérinaires d'assistance technique vétérinaire, de prévention d'hygiène et de sécurité. À cette fin, il peut, en fonction des attentes de l'entreprise :

- être embauché dans une clinique vétérinaire sur un poste d'auxiliaire. Dans ce cas, il pourra après un an d'exercice, déposer, dans le cadre d'une VAE, un dossier pour obtenir le titre d'ASV ;
- être recruté dans le cadre d'un contrat en alternance et suivre la formation d'ASV.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de préparateur en pharmacie dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'auxiliaire vétérinaire.

Activités de préparateur en pharmacie	Degré de transférabilité vers auxiliaire vétérinaire
Délivrance des médicaments ou produits pharmaceutiques avec ou sans ordonnance	😊
Mise en oeuvre d'actions de prévention	😞
Approvisionnement de l'officine	😊
Préparations officinales	❌

- 😊 Fort
- 😞 Faible ou partiel
- ❌ Non transférable

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Conseil et vente des produits vétérinaires.
- Assistance technique au vétérinaire.
- Prévention, hygiène et sécurité

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi.



ALLER PLUS LOIN

- OMPL, fiche métier auxiliaire vétérinaire
- www.cidj.com
- www.onisep.fr
- www.asvinfos.com
- www.apform.fr

www.ompl.fr